
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 MARS 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Napoléon-Émile Martin, major de place de 2^e classe à l'état-major de la place de Bruxelles

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Bruges, le 5 prairial an XII ; son père était d'origine française, mais sa mère était Belge.

Ayant négligé de réclamer, en temps utile, la qualité de Belge, il suivit la nationalité et la carrière de son père qui était au service militaire de France. Il résulte du registre-matricule, dont un extrait est joint au dossier, que le 15 janvier 1823 il a été incorporé, comme canonnier, au 1^{er} régiment d'artillerie à cheval ; que le 1^{er} octobre 1829, il est passé au 4^e régiment d'artillerie à pied, et qu'ayant été congédié le 15 janvier 1831, il est entré volontairement, en qualité de caporal, le 7 mars 1831, au 6^e régiment d'infanterie de ligne belge.

Il conste des pièces jointes à la requête que le sieur Martin a reçu successivement les grades de sergent, de sergent-major, de sous-lieutenant, de sous-lieutenant major de place, et enfin, celui de lieutenant-major de place de 2^e classe qu'il occupe aujourd'hui.

Sa bonne conduite est attestée de la manière la plus honorable par ses chefs, et par l'avancement rapide qu'il a obtenu ; les autorités consultées estiment qu'il est digne de la faveur qu'il sollicite.

Le rapporteur,

HENOT.

Le président,

DU BUS AÏNÉ.